

CFIA

L'industrie agro-alimentaire face au défi de la transition énergétique :
Les solutions d'économies d'énergie de Hellio - GEO PLC pour optimiser les performances énergétiques des sites et équipements industriels



Dans un contexte de hausse des prix de l'énergie, la capacité des industriels à maîtriser leurs dépenses énergétiques est la clé de la compétitivité de demain.

Le plan France Relance du gouvernement, qui place la transition énergétique au cœur de ses priorités, prévoit le développement d'aides supplémentaires pour l'industrie. Celles-ci viennent s'articuler au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Hellio - GEO PLC, expert depuis 2008 dans l'efficacité énergétique, accompagne les industriels agro-alimentaires, au travers de son département Grands Comptes, dans la réalisation de leurs opérations d'économies d'énergie : sur le plan technique, grâce à son bureau d'études intégré (diagnostics énergétiques, maîtrise d'œuvre, certification ISO 50 001...) ; sur le plan financier, avec des plans de financement les plus complets, personnalisés et optimisés selon la nature de leur projet de rénovation énergétique.

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
 Parc des Erables - 78230 LE PECQ
 Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon – 75001 Paris
 Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com



20 %, c'est la consommation énergétique finale du secteur industriel à l'échelle de la France en 2019¹. Cette consommation entraîne des émissions importantes de gaz à effet de serre, une dépendance énergétique et des factures d'électricité élevées pour les industriels.

La maîtrise des consommations d'énergie est donc un enjeu majeur pour l'industrie française qui doit relever à la fois le défi de la performance énergétique et environnementale tout en gagnant en compétitivité et en flexibilité.

Les actions d'efficacité énergétique et l'innovation technique organisées au sein d'un système de management de l'énergie sont la clé pour poursuivre la transition énergétique déjà engagée par le secteur de l'industrie et atteindre l'objectif de réduction de consommation finale fixé à 20 % en 2030 et à 50 % en 2050 par la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte.

Les aides France Relance conditionnées à certains types de travaux **pour massifier la rénovation énergétique des sites industriels**

Les aides supplémentaires prévues dans le plan France Relance, mis en place en 2020, mutualisées avec les Certificats d'Économies d'Énergie, doivent permettre aux industriels de réduire considérablement leur reste à charge et ainsi multiplier leurs opérations de performance énergétique.

Les **appels à projets de l'Ademe** comprennent des montants d'investissements conséquents qui concernent **l'efficacité énergétique des procédés**, la **décarbonation de l'industrie** ou encore la **production de chaleur biomasse**.

Par exemple, un **appel à projet de l'Ademe pour l'efficacité énergétique des procédés industriels, telle la récupération de chaleur**, permet de bénéficier d'un **montant d'aides jusqu'à 50 % de l'investissement** pour les petites entreprises, sur des projets ayant un montant d'investissement supérieur à 3 millions d'euros.

Pour les **projets avec un moindre investissement**, un guichet est géré par l'Agence de Service de Paiement (ASP), un organisme public. Il permet également un **financement jusqu'à hauteur de 50 %** des dépenses éligibles pour les petites entreprises. Le guichet est le point d'entrée pour toutes les demandes que sont susceptibles de rendre les bénéficiaires et les personnes éligibles.

¹ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/bilan-energetique-de-la-france-pour-2019>

Des économies d'énergie de taille à la clé **pour atteindre les objectifs environnementaux**

En priorité, les travaux de rénovation énergétique vont permettre **une hausse de la compétitivité**.

Également, lorsque la consommation énergétique est réduite, dans la très grande majorité des cas, l'empreinte carbone associée à l'énergie consommée par ces bâtiments l'est aussi, ce qui permet d'atteindre plusieurs objectifs fixés à l'échelle française et européenne, à savoir la **réduction des gaz à effet de serres (GES)** et la **réduction de la consommation énergétique**.

La réduction de l'empreinte carbone permettra aussi aux industriels de **respecter les engagements de responsabilité sociétale** des entreprises (RSE).



Augustin Bouet
Directeur des solutions
Hellio - GEO PLC
pour les Grands Comptes



« Les règles d'attribution des aides de France Relance devraient permettre de privilégier les projets cohérents, embarquant des travaux de rénovation globale, qui sont en fait les seuls à même de générer des économies d'énergie de taille, des économies d'énergie réelles. Plutôt que de financer des pansements pour résorber à minima les pertes des passoires énergétiques, ces aides devraient pouvoir financer le remède dans sa globalité », relève Augustin Bouet, directeur des solutions Hellio - GEO PLC pour les Grands Comptes.



FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com



Des économies immédiates sur les groupes froids grâce aux CEE

Quelque 200 opérations sont éligibles au dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie dans le secteur industriel pour la motorisation, la chaleur et le froid, l'air comprimé, etc.

Parmi elles, la récupération de chaleur sur groupe froid en secteur industriel est la troisième opération génératrice dans le cadre du dispositif des CEE (fiche IND-UT-117).

La récupération de chaleur fatale permet de récupérer les calories générées par le groupe froid et de les réinjecter dans des processus de production de chaud ou de chauffage sanitaire. Ainsi, la chaleur émise par les groupes froids n'est plus perdue, mais valorisée et **permet de réduire considérablement la quantité d'énergie nécessaire aux autres processus de production de chaud** en secteur industriel, agricole ou tertiaire.

Le dispositif des CEE a pour objectif depuis sa création **de valoriser au mieux les opérations les plus efficaces en termes d'investissement travaux sur la rentabilité en économie d'énergie.**

Lors d'un comité de pilotage du dispositif en 2020, **la DGEC a demandé la révision de fiches CEE liées à la récupération de chaleur sur groupe froid** dans l'ensemble des secteurs : agriculture, tertiaire et industrie. **Effective depuis septembre 2020, cette révision réduit le financement lié aux CEE en se rapprochant des économies réelles.**



Yann Biguet
Directeur adjoint des
solutions HELLIO - GEO PLC
pour l'industrie



« L'objectif de cette révision est de rééquilibrer le montant des aides par rapport aux économies d'énergie générées. La notion de simultanéité entre la production frigorifique et le besoin en chaleur a été intégrée. Une note de dimensionnement permet de connaître plus en détails l'usage du groupe froid - la puissance thermique à couvrir, la température demandée, la durée annuelle des besoins de chaleur, etc. - et de donner un estimatif en euros des économies d'énergie », détaille Yann Biguet, directeur adjoint des solutions HELLIO - GEO PLC pour l'industrie.



FP&A - Service Presse HELLIO

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

HELLIO

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Comprendre le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie

Véritable levier financier, le dispositif des CEE permet de valoriser les travaux de rénovation énergétique et diminuer leurs coûts pour les industriels. La directive européenne sur l'efficacité énergétique impose aux États membres de consommer moins et mieux l'énergie. En réponse, la France a choisi les Certificats d'Économies d'Énergie, dispositif régi par la loi Pope de 2005.

Le principe ? **Obliger les fournisseurs d'énergie** (carburant, fioul, gaz...) **à contribuer financièrement aux économies d'énergie**. Ces entreprises doivent financer des travaux de rénovation énergétique dans tous types de bâtiments : industries, serres, bureaux, mairies, écoles, etc. Chacune des quelque 200 opérations éligibles donne droit – preuve des travaux à l'appui – à un volume de CEE qui traduit les économies d'énergie engendrées.

Les énergéticiens justifient l'atteinte de leurs objectifs en obtenant des certificats, qu'ils récoltent en échange d'une prime.

► Bientôt la 5^{ème} période des Certificats d'Économies d'Énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2021, le dispositif des CEE est entré dans sa 4^{ème} période. La 5^{ème} période des CEE est fixée du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025. Le niveau de la future obligation a été publié au journal officiel le 5 juin 2021 : il a été fixé à 2 500 TWhc, soit une hausse de 17 % par rapport à la 4^{ème} période.

[Retrouvez les modalités de cette future période dans notre infographie.](#)

Sites EU-ETS

Les sites soumis au système communautaire d'échange de quotas de CO₂ (sites ETS) ne pourront plus bénéficier de la bonification "décarbonation" à laquelle elles pouvaient prétendre dans le cadre du dispositif des CEE à partir de la 5^{ème} période. Pour valoriser leurs opérations avec ce système de bonification, elles devront nécessairement être engagées au plus tard le 31/12/2021 et s'achever avant le 01/01/2026.

Les sites soumis aux quotas carbone, qui n'étaient devenus éligibles au CEE qu'au cours de la 4^{ème} période, y restent toutefois éligibles avec obligations de passer par le mécanisme des opérations spécifiques mais avec cette bonification incitative en moins.

L'expertise de Hellio - GEO PLC : l'interlocuteur unique qui allie compétences techniques et financières

Expert depuis 2008 dans le financement de la performance énergétique, Hellio - GEO PLC apporte son savoir-faire dans la gestion de projets de A à Z : **de l'identification des gisements d'économies d'énergie jusqu'aux solutions clés en main via son bureau d'études, en passant par l'ingénierie financière.** Ainsi, le groupe est en mesure d'adresser des **plans de financements complets et optimisés comprenant les aides dans le cadre de France Relance et du dispositif des CEE.**

Pour encourager les industriels dans la réalisation de leurs opérations d'économies d'énergie, **Hellio - GEO PLC préconise plusieurs procédés, tels que le pilotage de consommation grâce aux Indicateurs de Performance Énergétique (IPE).** Cet outil est un **indicateur permettant de mesurer la performance d'un usage énergétique** dans le temps et dans des conditions comparables.

À noter qu'une prime CEE est proposée en cas d'installation de ce système.

Le **Contrat de Performance Énergétique (CPE)** conclu entre le maître d'ouvrage, le bénéficiaire et l'entreprise qui réalise les travaux, peut s'avérer également très efficace. Il permet effectivement de **réduire l'impact environnemental, de prévoir les dépenses énergétiques et surtout, il induit une bonification de la prime** réduisant ainsi le reste à charge du coût de l'opération.

Ces solutions proposées par Hellio - GEO PLC permettront aux industriels de booster leurs performances énergétiques et de faire des économies. Ces méthodes peuvent être prises en charge grâce au dispositif des Certificats d'économies d'énergies.



« Nous allons pouvoir articuler les financements liés aux Certificats d'Économies d'Énergie et les aides du plan de relance de façon à apporter un financement le plus complet et le plus optimisé possible aux bénéficiaires », souligne Yann Biguet.

« On peut voir les CEE un peu comme la "cerise sur le gâteau", c'est-à-dire que l'on va avoir des opérations qui sont déjà bien financées, sur lesquelles on ajoute un complément », renchérit Augustin Bouet.

Les chiffres clés « Hellio et l'industrie »

En 2019, Hellio - GEO PLC a été à l'origine de :

- › 14 TWhc valorisés associés aux projets Grands Comptes
- › 12 % de la production nationale des CEE liée aux fiches froids
- › 700 opérations CEE en industrie
- › 350 opérations réalisées sur les systèmes de production frigorifique

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

PSA poursuit sa transition énergétique avec Hellio - GEO PLC grâce à l'optimisation de ses process « froid »



Le constructeur automobile Français PSA conforte sa démarche d'économies d'énergie ! Hellio - GEO PLC, société de services en efficacité énergétique, a accompagné depuis début 2017 le site de Française de Mécanique (Douvain – 62) pour **réduire sa consommation d'énergie**.

Le groupe EIMI a entrepris des travaux d'installation de groupes froids dernière génération et de récupération de chaleur qui ont été financés via le dispositif des **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)**.

GEO Énergie & Services, bureau d'études intégré de **Hellio - GEO PLC**, a accompagné à la mise en place d'un **Contrat de Performance Énergétique (CPE)**. Celui-ci garantit **une économie de 55 % sur la facture de chauffage** de l'usine pour une durée de 5 ans. **Les résultats de la première année enregistre déjà 75 % d'économies d'énergie**.

PSA : une baisse de 75 % de la consommation d'énergie

Le constructeur automobile français, qui exploite notamment les marques Citroën, DS Automobiles, Peugeot, Opel, etc., confirme son engagement dans la transition énergétique.

Avec ses 150 hectares et ses 2 000 salariés, le site de PSA Douvrin fabrique **4 000 moteurs essence et diesel par jour**.

« Dans le but d'optimiser nos coûts de fabrication nous avons travaillé sur un des postes prioritaires de dépenses qui est la consommation d'énergie », confirme Jean-François Bart, responsable méthode infrastructures et sécurité patrimoniale pour PSA. « Des études nous ont permis d'identifier que la récupération de chaleur sur nos groupes froid était la plus pertinente et la plus rentable économiquement ».

Le groupe EIMI a mis en oeuvre les travaux d'économies d'énergie : **installation de groupes froid dernière génération et de systèmes de récupération de chaleur fatale** pour pouvoir produire de l'eau chaude et alimenter les équipements de chauffage du site.

« Cette opération nous permet de réduire nos consommations d'énergie sur le chauffage », témoigne Jean-François Bart.

« Aujourd'hui, nous disposons d'équipements innovants, performants qui nous permettent de faire de réelles économies d'énergie sur notre gaz » - Angélique Fenet, pilote technique bâtiments travaux neufs métier CVC du groupe PSA



FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com

Des travaux financés par les Certificats d'Économies d'Énergie

Ces équipements moins énergivores ont été financés quasiment dans leur totalité par le dispositif des CEE. Hellio - GEO PLC est intervenue en phase amont afin d'identifier les différents équipements éligibles.

« Une fois que le client a sélectionné la solution technique qui lui convenait le mieux proposée par EIMI et Hellio - GEO PLC, la phase de financement a pu débuter. Nous avons pré-financé les travaux de façon à limiter le reste à charge et faciliter la décision d'investissement pour Française de Mécanique », précise Yann Biguet, directeur adjoint du département Grands Comptes de Hellio - GEO PLC.

À la suite des travaux, Hellio - GEO PLC et son bureau d'études GEO Énergie & Services, se sont assurés que les économies d'énergie attendues étaient réellement au rendez-vous. Un Contrat de Performance Énergétique (CPE) a été mis en place **garantissant une économie d'énergie de 55 % sur une durée de 5 ans.** « L'un des bénéfices supplémentaires du Contrat de Performance Énergétique est qu'il permet d'augmenter les subventions liées aux CEE », précise Yann Biguet.

À ce jour, les économies d'énergie réalisées dès **la première année après travaux sont de 75 %.**



Vidéo « Hellio - GEO PLC accompagne PSA dans sa transition énergétique »

-
Rushs, dossier expert « froid »
et visuels sur demande

À propos de Hellio



Engagé depuis 2008, Hellio reste le pionnier du marché des économies d'énergie en France (métropole et Outre-Mer). Hellio, acteur de référence de la maîtrise de l'énergie, ambitionne de permettre au plus grand nombre de maîtriser son énergie : le groupe se démarque par le savoir-faire, l'innovation et la culture métiers de ses équipes sur toute la chaîne de valeur de l'efficacité énergétique. Avec son réseau d'artisans RGE agréés, Hellio œuvre pour simplifier les démarches et apporter des solutions sur-mesure pour tous les consommateurs d'énergie - des particuliers aux entreprises, en passant par les collectivités locales - et ce pour tous les types de bâtiments et leurs équipements.

Indépendant, expert et ancré dans la transition énergétique au quotidien, Hellio prend part à l'effort de relance pour faire de l'énergie de demain, une énergie positive et d'impact, au service de tous.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.hellio.com

FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2
Parc des Erables - 78230 LE PECQ
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65
celine@fpa.fr

Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris
Tél. : 01 44 56 67 27
servicepresse@hellio.com
hellio.com